

## COMMUNIQUE DE PRESSE Information réglementée

Le 29 juin 2011 – après clôture des marchés

### Notification conformément à l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007

A l'occasion de la fusion par absorption de la société IDM A SA<sup>1</sup> ce 29 juin 2011, 592 nouvelles actions<sup>2</sup> Aedifica ont été émises. Par conséquent, le nombre total d'actions Aedifica s'élève désormais à 7.090.915. Chacune de ces actions donne un droit de vote à l'Assemblée générale, et le nombre total d'actions représente donc le dénominateur à des fins de notification dans le cadre de la réglementation en matière de transparence. A l'issue de cette opération, le capital social d'Aedifica s'élève à 180.747.455,13€.

Ces informations ainsi que la structure d'actionnariat peuvent également être consultées sur le site web de la société ([www.aedifica.be](http://www.aedifica.be)).

**Aedifica est la principale société cotée belge investissant en immobilier résidentiel. Elle développe un portefeuille immobilier autour des axes d'investissement suivants:**

- immeubles résidentiels ou mixtes dans les villes belges ;
- immeubles exploités en appartements meublés ;
- logement des seniors ;
- hôtels.

**Aedifica est cotée sur le marché continu d'Euronext Brussels. Les dividendes qu'elle distribue sont exemptés de précompte mobilier.**

Pour toute information complémentaire

**Stefaan Gielens**  
CEO

Direct tel: 32 2 626 07 72  
[stefaan.gielens@aedifica.be](mailto:stefaan.gielens@aedifica.be)



**Jean Kotarakos**  
CFO

Direct tel: 32 2 626 07 73  
[jean.kotarakos@aedifica.be](mailto:jean.kotarakos@aedifica.be)



**Charles-Antoine  
van Aelst**  
Investment Manager

Direct tel: 32 2 626 07 74  
Mobile phone: 32 479 59 24 84  
[ca.vanaelst@aedifica.be](mailto:ca.vanaelst@aedifica.be)



<sup>1</sup> Voir communiqué de presse du 29 juin 2011.

<sup>2</sup> Toutes ces actions donneront droit au dividende à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et seront admises à la cotation après le détachement du coupon 7, qui aura lieu en octobre 2011.

